

## AD'AP.ORG surfe sur le handicap

Un professionnel a reçu une demande de contact émanant d'AD'AP.ORG qui prétend l'aider à se « conformer à la législation relative à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ».

En fait, AD'AP.ORG est une simple enseigne commerciale exploitée par la société VLR (*Lyon*) qui utilise également la dénomination pompeuse d'Agence française de la réglementation des droits au PMR. Un sigle AD'AP existe réellement : il s'agit de l'Agenda d'accessibilité programmé qui s'applique, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2016, aux établissements recevant du public (*ERP*). De toute évidence, la confusion avec ce sigle officiel va troubler plus d'un professionnel, d'autant que la menace d'amendes constitue une pression non négligeable.

Dans le cas présent, le professionnel a réglé un total de 588 € pour faciliter l'établissement d'un rapport d'accessibilité et la préparation de la déclaration AD'AP.

Du reste, le site du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer met en garde les professionnels contre le démarchage agressif et menaçant, qu'ils peuvent subir.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir  
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00031  
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.  
Directeur de la publication : Pascal TONNERRE

